

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABÉ SEANCE PUBLIQUE DU 05 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué en date du 25 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace culturel La Villa, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

### **PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Fabrice ROUZIC, Madame Isabelle WIRTH, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAOUÏ, Monsieur Robert NIETO, Madame Pascale HUVIER, Monsieur Laurent SILVERA, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Céline ONESTAS, Monsieur Kimou ACHIEPI, Madame Valérie SELLIER, Monsieur Denis GUILLOT, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Monsieur Valentin SALLES, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Thierry GAILLOCHON, Madame Martine CHAUCHARD, Monsieur Aziz AOUACHRIA, Madame Arlette PIN, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Maryvonne MARTIN.

Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Monsieur Jean-Luc IUGHETTI, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Monsieur Christian BERTAUX, Madame Najette OTMANI.

**AYANT DONNÉ PROCURATION :** néant

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Madame Pascale GUILLON et Monsieur Franck PIED.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h30.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Valérie SELLIER désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire formule une proposition relative à l'ajout d'un point supplémentaire en urgence.

Suite à la démission d'un conseiller municipal, il faut installer son remplaçant.

Le conseil municipal, se prononce unanimement en faveur de l'ajour de ce point et souhaite donc la bienvenue à Monsieur Jean-Luc IUGHETTI.

Le conseil municipal, également unanime, se prononce en faveur d'un remplacement à l'identique au sein des commissions municipales suivantes :

STRATEGIE FINANCIERE, RESSOURCES HUMAINES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMUNICATION, CITOYENNETE ET JUMELAGE  
AFFAIRES SPORTIVES ET TISSU ASSOCIATIF

Puis le Conseil Municipal délibère et approuve les points suivants :

## **1 Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Il est précisé pour certaines décisions l'objet de l'acte. Ainsi la mission de coordination SPS (2021/1) pour le 3eme groupe scolaire est incluse dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, le choix de la société retenue s'est effectué sur la base des compétences et de la qualité du travail (2021/05), la décision 2021/08 permet d'optimiser la gestion du domaine privé de la commune tandis que la mission Ram 2021/01 permet l'accompagnement collectif des assistants maternels sous forme de groupe de parole.

Madame TRAMBAUD-DUFRESNE précise que les questions posées résultent également d'interrogations des habitants. Monsieur le Maire confirme que les élus comme les habitants peuvent venir en mairie consulter tous les actes communicables.

## **2 Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020**

Madame TRAMBAUD-DUFRESNE indique au Maire qu'un courrier officiel de demande de modifications, rectifications et ajouts a été transmis le 31 décembre 2020, courrier resté à ce jour sans réponse officielle. Elle considère, qu'encore une fois, le procès-verbal ne reflète pas la teneur globale des débats et ne fait pas apparaître « la nature des questions abordées au cours de la séance ». Dans ces conditions le groupe Bien Vivre à Villabé votera contre cette demande d'approbation et demande que ce courrier soit annexé au procès-verbal lors de l'envoi à la préfecture.

Adopté à la majorité (5 voix contre).

## **3 Conseil des Sages**

Intervention du groupe Bien vivre à Villabé :

Le 28 août 2020, nous vous avons adressé un courrier avec des propositions concernant le conseil des sages. Nous étions fort étonnés alors de l'appel à candidature qui nous semblait fort discret.

Nous avons questionné sur les critères exigés sur le site officiel de la mairie :

- être âgé de 60 ans et plus
- percevoir une pension de retraite
- être inscrit sur la liste électorale
- ne pas être élu municipal, ni conjoint d'élu municipal.

Vous nous avez répondu, nous vous citons que « les conditions pour en faire partie sont très légères et le site internet semble indiquer des conditions plus restrictives, nous allons en rétablir la concordance ». C'était fin septembre 2020. Depuis aucune modification sur le site.

Vous avez refusé notre proposition d'un scrutin qui aurait pu être organisé, les habitants âgés de plus de 60 ans désignant les membres du conseil des sages tout comme les enfants sont amenés à le faire pour le conseil des enfants.

En revanche, vous n'étiez pas opposé à l'élaboration de compte rendu des réunions de ce conseil pouvant être présenté en conseil municipal.

Et puis voici que vous installez au conseil municipal du 17 décembre les 5 nouveaux membres du Conseil des Sages, hors cadre légal, puisqu'aucune délibération n'a été prise pour ce faire à la suite des élections de mars 2020.

Heureusement que nous avons pu vous faire part de notre questionnement sur la légalité du procédé. Cela vous permet de présenter aujourd'hui une délibération !

D'où nos questions :

Un bilan sur le précédent Conseil des Sages a-t-il été fait ?

Vous nous écrivez qu'il est difficile de faire émerger des candidatures en cette période de crise. Pensez-vous que seule la crise en est responsable ?

De plus, en dehors de la fonction honorifique qui est de les associer aux différentes cérémonies et festivités, pouvons-nous connaître précisément le rôle de ce comité ?

Y-a-t-il un règlement indiquant notamment comment les saisir puisque, dans cette délibération, il est indiqué travailler sur les dossiers proposés par la municipalité, par le conseil des sages (auto-saisine) ou par les citoyens ?

Le Maire répond qu'effectivement la méthode d'organisation proposée n'a pas été retenue en raison de sa complexité. Effectivement 5 personnes ont été présentées, certains anciens membres du Conseil des Sages ont franchi une étape en devenant conseillers municipaux et je les remercie pour leur engagement citoyen. Le conseil municipal des enfants lui est différent, il s'agit de pédagogie et d'apprentissage de la démocratie locale. Nous allons développer les projets intergénérationnels. Les candidatures sont rares en période d'état d'urgence sanitaire et nous restons à l'écoute de toute candidature potentielle.

Le fonctionnement est organisé par les sages, le bilan n'a pas été rédigé en raison des événements mais les sages sont au cœur de l'action de notre commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix contre).**

- Décide la création d'un Conseil des Sages pour la durée du présent mandat,
- Décide que la candidature au Conseil de Sages de Villabé est ouverte, à toute personne, animée d'une véritable volonté participative, domiciliée sur son territoire, retraitée, pré retraitée et sans activité professionnelle permanente, ayant atteint un âge minimum fixé par l'instance qui l'a créé, sans pouvoir être inférieur à 60 ans.
- Fixe sa composition à 12 membres, la liste étant publiée par un arrêté du Maire.

Précise qu'en cas de nombreuses candidatures et afin de limiter le nombre de membres à 12, la commune opérera un choix en fonction des critères suivants :

- Motivation personnelle des candidats,
- Représentation de l'ensemble du territoire local,
- Recherche de la parité homme, femme,
- Répartition des classes d'âge,
- Représentation des différentes appartenances socioprofessionnelles,
- Disponibilité, présence régulière sur la commune.

#### **4 Adhésion au conseil national des villes et villages fleuris**

Monsieur Christian BERTAUX s'interroge sur la nature de l'accompagnement et les possibilités d'entretien raisonné, ainsi que sur un éventuel travail en commission.

Monsieur Robert NIETO indique qu'effectivement c'est tout à fait possible.

Les débats s'orientent ensuite sur la consommation d'eau et le choix d'espèces sobres. Le Maire précise qu'un programme de récupérateurs d'eau est en cours de déploiement et que des systèmes de goutte à goutte ont été mis en place.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Approuve le versement de la cotisation au Conseil National des Villes et Villages Fleuris d'un montant de 225€ pour l'année 2021.

#### **5 Modification du tableau des effectifs de la commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Ouvertures :

1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet afin de procéder à un avancement de grade.

1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet afin de procéder à un avancement de grade.

1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet afin de procéder à un avancement de grade.

1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet afin de procéder à un avancement de grade.

1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet afin de procéder à un recrutement par voie de mutation.

#### **6 Avis sur le projet de pacte de gouvernance à conclure entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et les communes membres**

Madame TRAMBAUD-DUFRESNE s'interroge sur les modalités des réunions bilatérales et les possibilités de mutualisation.

Monsieur le Maire indique que les réunions bilatérales associent la communauté d'agglomération et les élus municipaux majoritaires concernés dans la mesure où il s'agit de la mise en œuvre d'une volonté politique comme par exemple l'ouverture du 3eme pont, les possibilités de mutualisation sont envisagées chaque fois que cela est possible. En matière de restauration collective, la commune fournit désormais des repas bio, lutte contre les perturbateurs endocriniens et assume la hausse du coût de ternte centimes sans la répercuter sur les familles car il s'agit de la santé des enfants.

Le groupe Bien vivre à Villabé sensible aux aspects de coconstruction avec les habitants contenus dans le pacte de gouvernance entend voter en faveur de ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance à conclure entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres.

## **7 I.C.P.E : Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

Monsieur SEBASTIAN souligne l'importance de l'ex-SNECMA en termes d'emplois sur notre territoire de l'ingénieur à l'ouvrier spécialisé et au vu des enjeux environnementaux, le groupe Bien vivre à Villabé propose que soit rajoutée à la délibération une autre réserve en lien avec les recommandations de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) ; en effet celle-ci a rendu un avis plutôt réservé aussi est il proposé que soit indiqué en plus :

«Le caractère favorable de l'avis est aussi conditionné à la prise en compte effective des recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale par l'exploitant et par le préfet de l'Essonne. »

Cette proposition est naturellement acceptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rend un avis favorable au projet de modification, du site d'usinage et d'assemblage de pièces pour moteurs aéronautiques (site SAFRAN Aircraft Engines, SAE), localisé à Évry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes (91) lié à l'implantation d'une chaîne de traitement de surfaces « New Titane » et d'une station de traitement d'effluents « zéro rejet » avec une réserve.

Le caractère favorable de l'avis est conditionné au respect des valeurs limites de rejet imposées dans l'arrêté préfectoral en vigueur antérieurement à la mise en service de la nouvelle station en cas de rejet d'effluents industriels dans le réseau d'eaux pluviales et donc dans le milieu naturel (Seine), en cas de défaillance ou d'opération de maintenance importante de la station de traitement « zéro rejet », ainsi qu'à la prise en compte effective des recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale par l'exploitant et par le préfet de l'Essonne.

## **8 Règlement de fonctionnement de la halte-garderie Mélusine**

Madame TRAMBAUD-DUFRESNE remarque que lors des commissions il avait été demandé un envoi préalable des documents afin de réfléchir et de débattre.

Ces demandes seront satisfaites autant que faire se peut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement de la halte-garderie Mélusine.

## **9 Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative à la prestation de service accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative à la prestation de service accueil de loisirs périscolaire, approuve également la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative à la prestation de service accueil de loisirs extrascolaire et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents y afférent,

## **10 Recherche de subvention pour les actions et investissements culturels 2021.**

La commune propose une politique fondée sur l'accès à la culture pour tous, avec un parcours ambitieux d'éducation artistique. Afin de favoriser son accès au plus grand nombre ; de permettre à tous les élèves scolarisés à Villabé, de la première section de maternelle à la 3<sup>ème</sup>, d'assister à des représentations de spectacle vivant et de rencontrer des artistes ; d'apprendre aux enfants à devenir spectateur et de permettre aux plus grands de devenir acteurs à leur tour, des actions culturelles sont proposées tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la recherche de financement et à la réalisation de cette politique publique, et à solliciter auprès de divers organismes toute subvention nécessaire, en particulier auprès de l'Etat, du Parlement, du Conseil Départemental et de la Région, de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, ainsi qu'auprès de toute structure française, personne morale de droit public ou privé, ou de tout organisme communautaire.

## **11 Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2021**

Le maire introduit le débat.

Comme chaque année depuis 2014, nous allons débattre sur les grandes orientations mais cette année, il s'agit tout de même du premier débat de cette mandature 2020/2026 qui a débuté d'une manière singulière.

Alors que nous n'étions pas encore élus, nous étions confinés.

Je tiens à remercier les **60.52%** des Villabéens qui ont souhaité poursuivre, accentuer l'impulsion que nous avons apportée à notre belle commune. MERCI !

Depuis le début de la crise sanitaire, Villabé s'est inscrit résolument dans une approche de solidarité pour soutenir les plus fragiles, dans cette période inédite. Depuis le début de la crise, nos services publics se sont adaptés et sont restés accessibles dans les limites des préconisations gouvernementales.

Notre commune qui a pu bénéficier d'une livraison de masques lavables par la Région et par le département, Grand Paris Sud a pu faire confectionner 6000 masques par des

couturières bénévoles. En même temps nos personnels aidés par des élus bénévoles ont mis en œuvre une chaîne alimentaire en réalisant les courses de nos seniors.

Villabé a également pris des décisions de soutien auprès des entreprises et commerces du territoire pendant la période de confinement, les équipements économiques de Villabé ayant dû fermer pendant 2 mois :

- La Taxe locale sur la publicité et les enseignes (TLPE) a été réduite de 17% pour compléter les aides apportées par l'état, la région, le département et Grand Paris Sud.
- Nous avons aussi réalisé une synthèse que j'ai transmise par courrier afin d'informer les entreprises, artisans et commerçants des mesures de soutien et d'accompagnement proposés.
- Nous avons relayé sur nos réseaux sociaux les informations publicitaires afin d'aider les commerçants qui se sont lancé dans le click and collect.

Un site dédié « **Villabé solidaire** » a été mis en ligne où les Villabéens ont pu échanger des services.

Par ailleurs, afin d'aider les nombreuses familles de notre commune qui ne partaient pas en vacances cet été pour des raisons de frontières fermées, de moyens de transports pas encore rétablis ou tout simplement par manque de moyens, Villabé et ses services ont collectivement travaillé à la mise en place d'un « **Plan été apprenant** ».

Que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, tout l'été des activités ont été proposées par notre service jeunesse ou notre centre de loisirs.

Nous avons même maintenu la fête de la musique en la rendant itinérante et mis en place un festival de spectacles éphémères en liaison avec l'atelier de l'orage.

Ainsi tout l'été malgré la crise sanitaire votre municipalité a organisé des ateliers d'expériences scientifiques, distribuée gratuitement des cahiers de vacances, organisé une séance de cinéma en plein air, l'agglôFun Tour et notre forum des associations qui s'est terminé par un feu d'artifice musical. Nous avons ainsi pu préserver ses liens sociaux indispensables au bien vivre ensemble.

A la fois sanitaire, sociale, économique et écologique, la crise provoquée par la pandémie du Coronavirus est sans précédent. Si l'ensemble de la population a été touchée par les mesures restrictives du 1er confinement, le vécu et les conséquences de cet épisode sont multiples. Il apparaissait alors important que nous répondions aux attentes des parents ainsi notre commune n'a pas facturé les repas dans nos cantines pendant la période de confinement et n'a pas répercuté la hausse de plus de 30 centimes des repas avec la suppression des perturbateurs endocriniens et l'introduction des repas bio.

Avec la mise en œuvre du premier budget participatif et c'est historique sur notre commune, nous avons franchi une étape importante dans la prise en compte démocratique des souhaits des Villabéens.

Nous mettrons en place aux beaux jours des lieux d'échanges et de recueil des souhaits des Villabéens avec la reprise des réunions de quartier et de rencontres dominicales. Plus qu'hier, l'année 2021, sera l'année de l'écoute active.

1000 arbres pour la Villabé, c'est 1000 arbres pour la planète !

Après avoir préservé plus de 130 ha de notre cirque naturel de l'Essonne qui se trouve à la périphérie de notre commune, nous nous attaquons au cœur même de la commune avec la création future de deux espaces forestiers urbains.

Le premier à proximité de notre cimetière où nous allons avec le vote du nouveau PLU transformer une orientation d'aménagement et de programmation constructible en zone protégée. La deuxième au bord de l'Essonne, chemin d'Ambreville où de mémoires de Villabéens rien n'avait été entrepris pour réguler, organiser et protéger cet espace.

Enfin, pour terminer ce propos introductif, l'ambiance anxieuse, l'incertitude du lendemain, les changements dans les modes de vie, le vécu plus ou moins difficile du confinement et de ses conséquences, soulèvent la nécessité d'une prise de recul quant à cet épisode inédit et de travailler notre résilience.

Aussi, ce rapport d'orientations budgétaires inédit 2021 doit nous inviter à un large débat au sein de notre assemblée.

Comme vous avez pu le constater, notre volonté reste inébranlable !

Nous avons augmenté significativement notre capacité d'autofinancement, nous nous sommes mis en position afin de mettre en œuvre de grands projets comme la construction de notre troisième groupe scolaire, l'installation de vidéos de protection, la rénovation énergétique de nos bâtiments et bien d'autres choses encore que vous pouvez consulter dans notre PPI.

Je suis persuadé qu'au sein de notre grande agglomération, notre commune a résolument sa place, qu'elle y est reconnue par son dynamisme pluraliste. Alors je vous invite à poursuivre avec ambition, avec courage et toute l'énergie qui nous caractérise.

En 2021, comme cela vient de vous être proposé nous ne toucherons pas à nos taux d'imposition.

Zéro augmentation de nos impôts depuis 2014 tout en continuant le désendettement et tout en continuant nos investissements pour le futur de nos enfants.

Ce soir, je souhaite paraphraser Joe BIDEN qui, à 79 ans avec Kamala HARRIS, première femme noire vice-présidente, lors de son investiture devant le Capitole à Washington le 20 janvier 2021, a déclaré :

« Prenez la mesure de mon action et de mon cœur »

Alors, oui, avec toutes ces propositions d'orientations 2021 pour notre commune, «Prenez la mesure de mon action et de mon cœur» accompagné par une équipe d'élus à la pensée diverse mais engagée !

Après la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2021 par Monsieur Fabrice ROUZIC, le débat commence par une intervention du groupe Bien vivre à Villabé.

En préalable, nous regrettons votre manière de faire pour soit disant associer l'équipe minoritaire à la réflexion : ce rapport a été transmis aux élus de la commission stratégie financière, ressources humaines et développement durable le 23 février au soir pour une commission qui s'est tenue le 1er mars en vue du conseil municipal de ce jour. 67 pages à étudier en plus du reste !

Voici donc quelques éléments que nous souhaitons partager :

Sur la crise sanitaire :

Le monde va mal, et ce n'est pas seulement du fait de la pandémie du Covid-19. Cette pandémie a surtout révélé les insuffisances politiques à endiguer la propagation du virus, et les difficultés à venir en aide aux populations fragiles. Le monde va mal, parce que les foyers de guerre sont nombreux, et la famine fait d'énormes ravages chez les enfants principalement. Il est donc question de solidarité internationale, de respect de la nature face aux modifications du climat et ses conséquences...

En cela, l'Organisation Mondiale de la Santé joue un rôle essentiel qu'il faut saluer, d'organisateur pour l'accès aux vaccins pour tous. Le chemin pour y parvenir est encore difficile et semé d'embûches !

L'Europe, face à la pandémie Covid-19 se prend les pieds dans le tapis et n'arrive pas à rassembler les nations qui plongent une à une dans une récession record...

En France, la pandémie a plongé le pays dans une récession conséquente l'année dernière de plus de 8%. Les dégâts dans la population sont importants, les hommes et les femmes en sont les plus grandes victimes car cela touche considérablement leurs emplois.

Dans ce contexte particulier, de crise sanitaire, nous devons nous montrer davantage solidaires, en renforçant le service public dans les villages et les villes du pays, en donnant les moyens aux personnels communaux, soignants, engagés jours après jour dans le combat pour servir, soigner, toutes et tous.

Ces personnels que nous remercions à chaque instant portent de légitimes doléances et revendications qui tardent à venir qu'il s'agisse de leur rémunération, des moyens pour travailler, ou tout simplement des conditions de vie et de travail.

La solidarité, fédératrice, doit être l'agent principal de la sortie de crise sanitaire. L'Etat doit intervenir avec des dotations avantageuses afin d'aider les communes à maintenir un service de qualité pour tous et des soins appropriés gratuits.

Pour illustrer cette solidarité si nécessaire, nous citerons cette phrase d'Ambroise Croizat, il y a 70 ans, alors ministre du travail et de la Sécurité Sociale :

« Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. »

Sur votre rapport :

Sans vouloir polémiquer et dans un souci d'honnêteté intellectuelle, vous pouvez en effet remercier les 60,52% de votants villabéens ou bien encore les 26,88 % des électeurs inscrits qui ont voté pour vous.

De plus, vous auriez pu compléter vos propos quant à la gratuité de la cantine qui en fait n'a concerné que celles et ceux qui étaient scolarisés jusqu'au 22 juin... car, pour la suite, les parents ont reçu les factures ... indiquer qu'en parallèle, vous avez fait voter en conseil municipal une enveloppe de 3500 € pour vos frais de représentation... C'est sûrement cela être solidaire.

Enfin vos propos introductifs ont oublié de préciser que Villabé, une commune durable, continue les projets de constructions sur les coteaux du cirque de l'Essonne !

D'ailleurs, en parlant justement de la construction du 3ème groupe scolaire, vous avez indiqué que le taux de la taxe foncière restera dans la mesure du possible inchangé, « la seule réserve étant le 3ème groupe scolaire », « dont le montant d'opération sera significatif (11,5 millions d'euros TTC) »

Lors du précédent rapport budgétaire en 2020, vous aviez écrit 8 millions d'euros. Cependant, le conseil municipal vous a autorisé à signer une convention de projet urbain partenarial dans lequel est indiqué 11 millions d'euros HT donc environ TTC 13 millions ?

Donc, des questions se posent :

Qu'en est-il réellement car ce ne sont pas de petits écarts ? Comment est prévu le financement de cet investissement et les frais de fonctionnement inhérents ont-ils été chiffrés ?

De plus contrairement à vos engagements, la mise en place de la vidéo-protection ne coûtera pas 134 000 euros mais 345 000 euros en 2021 et 300 000 euros en 2022 soit 645 000 euros.

De tels écarts entre les prévisions et la réalité laissent augurer des moments difficiles au niveau budgétaire pour notre commune !

Autre remarque : vous indiquez une légère réactualisation des modes de calcul et tarifs des cantines et du périscolaire donc un effort demandé aux usagers et non aux contribuables. Cela nous interroge quant à la définition que vous avez de la solidarité et de la justice sociale.

De plus, pouvez-vous nous préciser le taux d'épargne nette par habitant et celui de la moyenne de la strate ?

En effet, l'épargne nette diminue de façon considérable depuis plusieurs années et pourtant, vous en conviendrez, c'est cela qui permet de financer les investissements sans recourir fortement aux emprunts.

Il est normal que vous soyez fier de votre gestion mais à la lecture de ce rapport nous sommes très inquiets pour le devenir de Villabé.

Après la fin des échanges, le conseil municipal acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire à l'unanimité (6 abstentions).

## **12 Bilan de la concertation et arrêt du projet du plan local d'urbanisme.**

Intervention du groupe Bien vivre à Villabé :

Premier point : la concertation

Tout d'abord, une précision : il n'y a jamais eu de conseil municipal le 23 juin 2020 donc de présentation en conseil municipal (pas de convocation, d'ordre du jour ni de procès-verbal) mais une présentation aux conseillers municipaux lors de laquelle vous avez refusé de nous transmettre le document de travail au motif que nous l'utiliserions via les réseaux sociaux pour informer les habitants, comme d'ailleurs vous avez refusé que soit diffusée cette réunion.

Voici pour rappel ce qui fut écrit par la responsable des affaires générales de la mairie : « Comme indiqué, cette réunion est destinée uniquement aux élus du conseil municipal afin de faire un point sur l'avancée de la procédure de révision du PLU à la suite du renouvellement général du conseil municipal. »

Par contre, il y a bien eu une exposition, une réunion annulée pour cause COVID, non reportée ; pour autant, la raison invoquée ne vous a pas empêché d'organiser en janvier une réunion publique pour la remise des récompenses du concours d'illumination et des remises de médailles et cela un samedi matin.

Est-ce cela la concertation avec les habitants ?

Nous, élus, avons eu le droit à un envoi numérique du dossier PLU le jeudi 25 février, plus de 500 pages, et une possibilité de consulter une version papier pendant les horaires d'ouverture de la mairie. Cela empêche in fine de prendre connaissance de l'entièreté des pièces.

Est-ce cela la démocratie participative ?

Second point : Parlons maintenant du contenu.

Quelques erreurs concernant la présentation du réseau de transports ferrés, il faudrait réajuster vos données en fonction des fiches horaire existantes sans parler de l'arrêt à la gare de Corbeil-Essonnes qui n'apparaît pas. Une incohérence concernant le nombre de places de parking à la gare, tantôt 54 tantôt 15. Et encore nous n'avons pas tout lu ! Je parle du rapport de présentation.

Quoiqu'il en soit, ce plan local d'urbanisme qui se situe dans une suite logique de celui de 2017 n'est pas assez protecteur et permet la destruction d'un espace boisé classé. Certes, il est dit qu'un autre espace boisé va être classé en compensation de cette destruction, comme si une zone était égale à une autre... mais en fin de compte les arbres, buissons détruits eux le seront toujours et l'autre lieu existait déjà, alors où est la plus-value ? D'autant qu'en accordant le permis de construire au hameau de Villoison (programme Pichet 99 logements) vous avez entériné la destruction du bois existant sur ce domaine, hormis un arbre remarquable et que, côte d'Ormoix ce sont 56 logements qui sont programmés, une nouvelle artificialisation organisée en toute légalité...

Rappelons, une fois encore que le cirque de l'Essonne est un ensemble, un écosystème que les coteaux et la plaine sont interdépendants et que toute nouvelle construction a des répercussions sur l'ensemble du site : que ce soit le 3<sup>ème</sup> groupe scolaire ou les 100 logements sur les Coudras, cela aura des incidences sur cet écosystème, sur la biodiversité donc sur la faune et la flore.

Ce plan local d'urbanisme entérine le projet de construction rue Jean Jaurès, entérine la bétonite de notre petite ville : tous les espaces verts encore existant dans les zones pavillonnaires et centre-ville sont constructibles. ... Dommage. Et dommage qu'il n'y ait pas de possibilités de toits terrasse pour envisager la végétalisation, ce qui fut décidé d'ailleurs dans un premier temps pour les constructions de l'île de la papèterie DARBLAY avant un retour en arrière...

Certes, il n'y a plus de projet de logements à la ferme de Villoison ; mais, pourquoi ? Parce que le département et Grand Paris Sud ont eux d'autres projets dont nous ne connaissons pas les tenants et aboutissants, non parlés avec les Villabéens.

Le projet du chemin vert n'existe plus mais c'est parce que le tribunal a annulé le permis de construire du fait du surdimensionnement et de la non intégration du projet de construction dans le village... et votre recours qui a engagé des dépenses pour notre commune n'y a rien changé. Vous avez refusé d'en faire un parc, et ce site reste toujours constructible sur le PLU ; alors Il est plus que temps d'associer les riverains et les Villabéens à tout nouveau projet !

Nous concluons donc par cela : dire que le projet loi climat précise l'objectif de zéro artificialisation nette ! Et dire que vous vous présentez comme le défenseur du cirque

de l'Essonne et maintenant du village de Villabé ; mais il n'en est plus un puisque en mettant en œuvre ce PLU c'est le maintien d'une porte ouverte aux promoteurs  
Vous aviez les outils pour canaliser les projets et vous dites l'avoir fait ; nous n'avons pas cette lecture ; quelques mesurètes ont été prises et sont mises en avant mais en réalité par le biais de ce PLU vous menez à bien votre politique d'urbanisme avec en perspective une augmentation de plus d'un tiers de la population.  
Aussi, nous ne partageons pas ce projet et voterons contre ce PLU.  
De plus, nous demandons que notre intervention apparaisse dans le procès-verbal du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 5 votes contre, tire le bilan de la concertation, dont les modalités d'organisation et les résultats sont précisés dans le document joint en annexe à la présente délibération.  
Arrête le projet de révision du P.L.U, tel qu'il est annexé à la présente délibération.  
Décide de soumettre ce projet de Plan local d'Urbanisme arrêté aux avis des Personnes Publiques Associées, ainsi qu'aux avis des personnes publiques et autres organismes ayant demandé à être consultés, puis à enquête publique.

Le Maire rappelle le cadre légal existant qui porte injonction de produire du logement et invite à rencontrer les personnes en détresse de logement qu'il rencontre tous les samedis matins.

### **13 Motion relative au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aérodrome d'Orly**

Le conseil municipal, à l'unanimité et 5 abstentions,  
REAFFIRME son opposition à tout projet de PPBE et de PEB qui seraient adoptés sans concertation préalable et sans étude d'impact indépendante et partagée.  
REFUSE tout transfert de nuisances par une modification des trajectoires.  
APPELE à la réalisation d'un PPBE ambitieux, qui réponde réellement aux besoins, construit sur la base d'une concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux du territoire.  
DEMANDE la réalisation d'une étude indépendante de l'impact des nuisances sonores et de la qualité de l'air sur le territoire qui devrait prendre en compte l'effet des mesures proposées sur les périodes de nuit et de jour.  
DEMANDE que les données des cartes de bruit du projet de PPBE 2018-2023, dont l'année de référence est 2016, soient traduites en tableaux permettant d'identifier l'impact des nuisances par commune et par département pour les populations impactées, logements, surfaces, et établissements de santé et d'enseignement, et puissent faire l'objet d'un comparatif entre les divers exercices de PPBE.  
DEMANDE notamment à l'Etat d'examiner les mesures suivantes : la mise en place d'une modulation de la redevance d'atterrissage en fonction du niveau d'émission sonore et de gaz à effet de serre des appareils afin d'inciter au développement et à l'utilisation d'aéronefs plus performants, l'adoption de procédures de décollage

maximisant la pente de montée jusqu'à haute altitude (jusqu'à au moins 3000 m) et d'atterrissage en descente continue, l'extension du couvre-feu applicable aux opérations sur la plateforme aéroportuaire.

DEMANDE à l'Etat d'intégrer les mesures de lutte contre les nuisances sonores aux critères de conditionnalité des aides publiques en faveur des entreprises du secteur aérien.

APPELLE à la construction d'une gare TGV à Orly afin d'assurer l'intermodalité suite à la décision du gouvernement de supprimer les vols domestiques dont le trajet peut se faire en train en moins de 2h30.

INVITE l'Etat à travailler dès à présent sur le PPBE de 4ème échéance pour aboutir à un document coconstruit avec les acteurs du territoire.

Monsieur IUGHETTI voit mal l'intérêt de construire une gare TGV à Orly alors qu'il y en a une à Massy.

Après épuisement de l'ordre du jour, viennent les questions orales du groupe Bien vivre à Villabé.

Question n°1 : Mme RIGAULT Marie-Louise a rédigé un testament, le 30 août 2010, instituant la commune de Villabé son légataire universel, dans lequel est spécifié « *...Quand à la maison de Villabé sis 2 rue Pierre curie soit transformée en logements sociaux et le jardin avec toutes ses dépendances, soit transformé en constructions logements sociaux et que la maison ne soit pas vendue en souvenir de mes parents...* »

Elle écrit également « *je veux que tout ce que je possède ...aille à la CCAS de Villabé (enfants malheureux, et vieillards nécessiteux) ...* » Elle est décédée le 8 juin 2013. L'acceptation de la succession et donc le respect des closes testamentaires a été votée le 04 octobre 2013 par le conseil municipal. Cela fait déjà plus de sept ans. Lors du conseil municipal en date du 27 février 2020 vous avez répondu sur l'utilisation de cet héritage.

Une partie de votre réponse est par ailleurs surprenante lorsque vous évoquez « *rénovations écoles, aires de jeux, rénovation cimetière, aménagement columbarium, classes transplantées* » pour un montant de plus d'un million d'euros. En effet, le public concerné ne correspondant pas vraiment aux « *enfants malheureux, et vieillards nécessiteux* » comme précisé par Mme RIGAULT. Par contre, aucune perspective pour la maison RIGAULT comme vous la nommez. Aussi, nous souhaitons savoir si des travaux de transformation, réhabilitation sont prévus, à quelle échéance et cela pour respecter les dernières volontés de la défunte.

Réponse :

Avant de répondre à votre question concernant l'héritage de Mme RIGAULT Marie Louise, je tiens au nom de tous les Villabéens à saluer et à remercier publiquement une nouvelle fois notre généreuse donatrice.

Quant à votre interprétation de l'utilisation de cet héritage cela n'engage que vous. Cet argent a été mis à la disposition du CCAS et du service scolaire afin de venir en aide aux enfants malheureux et aux vieillards nécessiteux de notre commune.

S'agissant de la perspective de la maison RIGAULT, j'ai fait procéder à l'évacuation des immondices qu'elle renfermait puisque cette maison avant 2014 avait été squattée puis laissée à l'abandon. Ensuite, afin de respecter le souhait précis de notre donatrice de transformer cette maison en logement sociaux, j'avais demandé au bailleur social I3F de bien vouloir proposer une solution technique. Un projet m'a bien été présenté par I3F. Malheureusement, certains de vos amis dont une de vos colistières avaient déposé des recours quant à la réalisation du projet de logements sociaux aux COUDRAS, retardant de plus de 2 années le bailleur I3F.

Aujourd'hui, ce projet est donc étroitement lié à l'avancée du programme de 100 logements aux COUDRAS.

Question 2 :

Avant et après construction des terrains de tennis couverts Rue du chemin vert, à hauteur du bassin de rétention d'eau, à chaque précipitation, l'eau s'écoule et stagne sur le trottoir, sur la route et continue son chemin vers les terrains et pavillons des riverains.

Cela explique sûrement la formation de nids de poule rebouchés à maintes reprises par les services municipaux. Ces derniers ont même, à juste titre et de manière préventive, mis du sable il y a peu de temps pour éviter que cette portion de route ne devienne une patinoire au vu des conditions météorologiques. Cela risque également de fragiliser les murs des propriétés avoisinantes. Or ce problème de fuites d'eau n'existait pas avant la construction des terrains de tennis couverts et du bassin de rétention. Aussi, pouvez-vous nous dire exactement quelle en est l'origine ?

Quels moyens vont être déployés pour y remédier, d'autant qu'il est prévu d'ici peu en plus la construction d'un terrain de foot à 5 synthétique sur l'espace vert à côté du bassin de rétention ?

Et enfin qui va financer ?

Réponse :

Une nouvelle fois, votre question m'interroge. En effet, celle-ci démontre votre totale méconnaissance de notre commune, de son histoire. Comment pouvez-vous ne pas savoir que notre commune regorge de sources et qu'à une époque pas si lointaine, nos anciens venaient à cet endroit même se baigner dans ce qu'ils appelaient des trous d'eau.

Il y a toujours eu de l'eau sur ce chemin et je peux vous assurer que nos services techniques, comme pour tout le réseau routier communal sont extrêmement vigilants. Ils m'ont d'ailleurs proposé récemment un devis pour la réfection de cette portion de rue. Travaux que j'ai repoussé à la fin du chantier qui se déroule actuellement rue des Linottes.

Vous me demandez qui va financer ? Mais qui va financer quoi ? Les travaux ? Le terrain de foot à 5 ?

S'il s'agit des travaux, ce sera notre commune et s'il s'agit du terrain de foot ce sera aussi notre commune avec plusieurs subventions que notre service des sports est en train de demander à la fédération de foot et au département. Enfin, depuis 2014, nous avons toujours investi, rénové notre belle commune sans emprunter et sans augmenter nos taux communaux.

Question n°3 :

A propos des 1000 arbres Vous nous aviez écrit qu'une cartographie devait être mise en ligne afin de permettre aux Villabéens de suivre en direct les plantations de ces arbres. Où en est cette cartographie ?

Ne pensez-vous pas qu'une consultation des citoyens sur le choix des essences et des lieux de plantation pourrait être envisagée en amont ? Ils ont certainement des suggestions à faire ?

Réponse :

Avec la plantation de « 1000 arbres pour villabé, c'est 1000 arbres pour la planète », avec cette action nous respectons 1 de nos 73 engagements pris pour 61.52% des Villabéens qui ont voté pour notre groupe.

Je constate que vous ne rejetez pas cette action mais qu'au contraire vous vous y intéressez et vous souhaitez même l'améliorer. Merci.

La cartographie est prête, chaque arbre planté est déjà géo localisé. Cette carte sera très prochainement disponible avec le nouveau site internet de la commune.

S'agissant du choix des essences, ce sont nos personnels des espaces verts, conseillés par nos pépiniéristes locaux qui nous les proposent et je leur fais entièrement confiance.

Effectivement, si un villabéen a des connaissances techniques sur la sylviculture ou des souhaits précis sur la localisation des futures plantations, je l'invite à contacter notre service espaces verts pour lui en faire part.

Nous venons d'ailleurs de consulter tous les Villabéens au sujet du budget participatif et nous travaillons désormais à la mise en œuvre des décisions avec un budget de 80 000€ . C'est historique.

La démocratie participative est en marche !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le secrétaire de séance

**Madame Valérie SELLIER**



**Karl DIRAT**

**Le maire**

Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart